Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NL/CE P.V. FAM 25

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025
2. Présentation du Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes
3. Présentation du projet « Centre national pour victimes de violences »
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, Mme Corinne Cahen en remplacement de M. Gilles Baum, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Dan Hardy, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. David Wagner en remplacement de M. Marc Baum, Mme Joëlle Welfring

Mme Yuriko Backes, Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Maryse Fisch, Mme Danièle Sibenaler, M. Christopher Witry, du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Christine Thinnes, du Service des relations publiques de l'Administration parlementaire

M. Noah Louis, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Marc Baum

*

Présidence : Mme Mandy Minella, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Présentation du Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes

En guise d'introduction, Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que le présent plan d'action national a été adopté par le Gouvernement réuni en conseil le 7 mars 2025, ce qui ne fut guère un hasard au vu de la tenue de la journée internationale de la femme le 8 mars. D'emblée, l'oratrice souhaite souligner le rôle important que la Chambre des Députés joue dans tout ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et tient dès lors à remercier Madame la Présidente Mandy Minella (DP) et Monsieur le Député Georges Engel (LSAP) d'avoir fait partie de la délégation officielle à la 69ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (ci-après « CSW »).

Le plan d'action national sous rubrique constitue une version mise à jour et réaménagée du plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes adopté en 2020 et évalué en 2023 ; cette mise à jour était prévue par l'accord de coalition 2023-2028[1]. Cette évaluation a retenu que des 48 mesures y esquissées, 26 ont pu être réalisées, 20 sont en cours de réalisation ou sont des mesures continues et 2 mesures doivent encore être entamées.

Les travaux relatifs au présent plan d'action national s'inscrivent plus largement dans une volonté du Gouvernement d'œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et se voient dès lors complémentaires à ceux de l'Observatoire de l'égalité entre les genres (ci-après « Observatoire ») et à ceux relevant de la lutte contre les violences domestiques, tout en étant accompagnés des efforts en matière de lutte contre les discriminations de genre, de lutte contre les stéréotypes de genre ainsi que de la promotion de l'égalité sur le marché du travail, au niveau local, dans les sports et dans la culture.

Au-delà du présent plan d'action national, deux autres relèvent des attributions du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, à savoir le plan d'action national « Violence fondée sur le genre » et le plan d'action national « LGBTIQ+ » ; les trois plans d'action nationaux relevant des attributions du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité se veulent complémentaires et sont conçus de sorte à éviter les redondances entre eux.

En ce qui concerne le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, l'oratrice souligne sa nécessité en ce que plusieurs acteurs internationaux chiffrent la durée qu'il faudrait pour acheminer vers une égalité entre les femmes et les hommes à efforts constants à 134 années globalement selon le *World economic forum*[2], et même à 286 années en ce qui concerne les droits juridiques selon les Nations Unies[3] ; et à 60 années selon l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (ci-après « EIGE »)[4] pour l'Union européenne.

---

[1] Accord de coalition 2023-2028, pp. 192-193, accessible sur : https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/accord-de-coalition-2023-2028.html.

[2] *World economic forum*, « *Global Gender Gap 2024, Insight report* », juin 2024, p. 18, accessible sur : https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2024.pdf.

[3] ONU Femmes et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes 2022 », 2022, p.10, accessible sur : https://unstats.un.org/sdgs/gender-snapshot/2022/GenderSnapshot_2022_FR.pdf.

[4] EIGE, « *Gender equality will be reached in over 60 years, at the current pace* », accessible sur : https://eige.europa.eu/publications-resources/toolkits-guides/gender-equality-index-2020-report/gender-equality-will-be-reached-over-60-years-current-pace?language_content_entity=en-

La méthodologie qui a sous-tendu la conception du présent plan d'action national se base sur le *gender mainstreaming* et une large participation des autres intervenants ministériels afin que les mesures y déterminées puissent être mises en œuvre de manière transversale ; le comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes regroupe des représentants de 20 ministères. L'autre volet de cette approche participative comprend la société civile dont la participation aux présents travaux devra être formalisée en vertu d'une des mesures du plan d'action national sous rubrique.

L'approche se veut également fondée sur des données objectives soulignant encore l'importance des travaux de l'Observatoire et un accent particulier est mis sur le suivi des efforts déployés. À cet effet, le plan d'action national détermine clairement le ou les acteurs responsables de la mise en œuvre de chaque action concrète et les dote d'un ou plusieurs indicateurs permettant de juger de leur progrès.

Tout comme le document qui précède le présent, son contenu se veut évolutif sans pour autant être lié à une échéance précise, une évaluation est uniquement prévue après trois ans à compter de son adoption formelle. Enfin, l'approche repose également sur une conception intersectionnelle soulignant que les inégalités vécues en vertu du sexe peuvent se cumuler avec d'autres inégalités.

Concernant le caractère évolutif du plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'oratrice note que si la version de 2020 connaissait 7 priorités, sa mise à jour n'en retient que 3 dont la deuxième regroupe 4 des priorités précédentes :

<table>
<tr><th>Priorités de 2020</th><th>Priorités de 2025</th></tr>
<tr><td>1. Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique</td><td>1. Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique</td></tr>
<tr><td>2. Lutter contre les stéréotypes et le sexisme</td><td rowspan="4">2. Promouvoir l'égalité et la diversité</td></tr>
<tr><td>3. Promouvoir l'égalité dans l'éducation</td></tr>
<tr><td>4. Faire progresser l'égalité professionnelle</td></tr>
<tr><td>5. Promouvoir l'égalité au niveau local</td></tr>
<tr><td>6. Lutter contre les violences domestiques</td><td>Cette priorité est reprise dans le plan d'action national « Violence fondée sur le genre »</td></tr>
<tr><td>7. Encourager le développement d'une société plus égalitaire</td><td>3. Encourager le développement d'une société plus égalitaire</td></tr>
</table>

Ces 3 priorités se déclinent en 6 objectifs :

1. Objectif 1 : Augmenter la sensibilisation, l'information et la communication en matière d'égalité des genres et de la diversité ;
2. Objectif 2 : Réduire les stéréotypes de genre et le sexisme ;
3. Objectif 3 : Fournir des formations sur l'égalité des genres et la diversité et établir un cadre standardisé pour ces formations ;
4. Objectif 4 : Créer un environnement équilibré et inclusif, en augmentant la représentation du sexe sous-représenté ;
5. Objectif 5 : Fournir des données précises et pertinentes pour aider à prendre des décisions plus éclairées en matière d'égalité des genres ;
6. Objectif 6 : Soutenir activement les initiatives qui promeuvent l'égalité des genres, en supportant les ressources nécessaires et en veillant au cadre législatif adéquat.

Ces 6 objectifs se déclinent ensuite en 55 mesures et 109 actions concrètes dont l'oratrice souhaite citer quelques-unes en guise d'illustration :

- Le programme « Actions positives » dans le domaine de l'emploi ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- L'organisation d'ateliers dans les écoles afin de sensibiliser les étudiants aux stéréotypes liés au genre ;
- La formation continue des enseignants sur le même sujet ;
- La promotion de la représentation paritaire dans la culture et les médias ;
- La sensibilisation sur le biais de genre et l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle ;
- Etc.

Pour conclure, l'oratrice note que 50 pour cent des mesures sont réalisées exclusivement sous les auspices du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ; il coule dès lors de source qu'avec une équipe de 22 agents, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ne saura à lui seul mener à bien le présent plan d'action national. L'oratrice se réjouit ainsi des apports des autres ministères et appelle également l'assistance à contribuer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Se référant à la 69ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, Madame la Présidente Mandy Minella (DP) souligne l'importance du rôle de la Chambre des Députés dans les questions ayant trait à l'égalité des genres ainsi que l'appréciation avec laquelle les différents intervenants auprès des Nations Unies ont accueilli la participation de l'oratrice et de Monsieur le Député George Engel (LSAP) aux différentes réunions.

Les témoignages partagés lors de ces réunions ont montré sans équivoque que même si la situation au Luxembourg s'avère plus favorable qu'ailleurs, l'on est encore loin d'une véritable égalité entre les genres. Il en est ainsi que le Bureau de la Chambre des Députés a décidé de faire instituer un groupe de travail interne en vue de réaliser un audit sur tous les aspects relatifs à la question de genre. L'oratrice renvoie notamment au statut d'une Députée enceinte ou accouchée.

Échange de vues

Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) souhaite mettre l'accent sur l'importance de disposer de données complètes et fiables permettant d'orienter les mesures politiques ainsi que sur l'importance de sensibiliser les enfants dès le bas âge aux stéréotypes de genre.

En ce qui concerne le domaine de la santé, l'oratrice comprend que les mutilations génitales sont plutôt rares au Luxembourg sans qu'il soit possible de déterminer cela sans équivoque au vu du secret médical.

En ce qui concerne les fonctions dirigeantes de l'État, l'oratrice s'interroge sur les mesures à mettre en œuvre afin d'en arriver à une représentation égalitaire parmi ces fonctions.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que chaque ministre est responsable de la sélection des personnes amenées à revêtir une fonction dirigeante au sein de son département ministériel. Or, au moyen des chiffres afférents publiés par l'Observatoire, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité peut suivre l'évolution en la matière.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) s'interroge sur les mesures à prendre contre les violences digitales, la prise en charge d'enfants devenus témoins de violences domestiques et la thématisation de la violence domestique dans le milieu scolaire.

L'oratrice s'intéresse également à la gouvernance de la mise en œuvre du présent plan d'action national ainsi qu'à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, notamment en ce qui concerne le bénéfice effectif des congés de maternité et parental des femmes indépendantes.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que les mesures ayant trait à la lutte contre les violences seront reprises dans un plan d'action national séparé qui sera présenté ultérieurement.

Quant à la gouvernance, cette dernière incombe au prédit comité interministériel qui réunit des représentants de 20 ministères différents sous l'égide du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ; ce comité est dès lors responsable du suivi de l'exécution du plan d'action national sous rubrique.

Concernant le bénéfice effectif des congés de maternité et parental des femmes indépendantes, il n'existe pas de mesure spécifique ; l'oratrice renvoie au programme « Actions positives ».

Au sujet de la diapositive 7 du diaporama afférent[5], Madame la Députée Nathalie Morgenthaler (CSV) se demande si l'énumération des parties prenantes est exhaustive et souhaite savoir si les intervenants repris sont tous ceux avec qui le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a pris contact ou uniquement ceux qui auraient répondu à une telle prise de contact.

Pour ce qui est du niveau local, l'oratrice s'interroge sur les dispositifs auxquels les communes peuvent avoir recours au-delà du réseau national des chargés à l'égalité entre femmes et hommes et de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Finalement, l'oratrice souligne que des lignes directrices nationales en matière de langage inclusif pourraient s'avérer opportunes.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que l'énumération d'intervenants à laquelle fait référence Madame la Députée Nathalie Morgenthaler (CSV) reprend les acteurs consultés ; il est toutefois souligné qu'au-delà des consultations spécifiquement effectuées dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'action national, l'oratrice ainsi que ses représentants entretiennent des relations étroites avec toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne les communes, l'oratrice adopte une approche proactive et vise à sensibiliser les acteurs locaux non encore engagés tout en avouant que certains d'entre eux ne sont guère intéressés.

La question du langage inclusif, bien qu'elle ne soit pas traitée par l'accord de coalition 2023-2028, a été abordée par le Gouvernement réuni en conseil sans qu'une position claire n'ait pu être dégagée de sorte que l'oratrice a pris la décision de faire utiliser le langage inclusif dans les départements ministériels qui lui relèvent en ce qu'il ne serait à ses yeux injuste de n'adresser que 50 pour cent de la population dans ses déclarations publiques. La communication s'avère cruciale dans la lutte contre les stéréotypes, il en est ainsi que

[5] *cf.* Annexe.

l'oratrice y met un accent particulier en insistant, par exemple, sur le fait que les publications de l'Armée luxembourgeoise n'incluent pas exclusivement des représentants masculins.

Quant aux parties prenantes consultées, Madame la Députée Nathalie Morgenthaler (CSV) regrette que certains acteurs n'aient pas été consultés, tels que le Centre pour l'égalité du traitement (ci-après « CET ») ou encore les associations sans but lucratif conventionnées auprès du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note qu'en ce que les départements ministériels représentés au sein du prédit comité interministériel sont chargés de l'exécution des actions concrètes qui leur incombent, ceux-ci entretiennent des rapports bien plus étroits avec les autres intervenants de sorte que leurs positions sont reprises indirectement.

3. Présentation du projet « Centre national pour victimes de violences »

En guise d'introduction, Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes rappelle que le Centre national pour victimes de violences (ci-après « Centre » ou « CNVV ») a d'ores et déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les réunions de la présente commission parlementaire[6] et que sa mise en place est prévue par l'accord de coalition 2023-2028 tout en faisant suite à une recommandation de longue date du Groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après « GREVIO »)[7].

Ainsi, le CNVV pourra ouvrir ses portes dès la fin avril dans le cadre d'une phase pilote lors de laquelle les heures d'ouverture n'atteindront pas les 24 heures sur 24 ; la priorité de l'oratrice ayant été une mise en service rapide afin de proposer aux victimes de violences l'accès au Centre le plus vite possible et d'étendre ses heures d'ouverture dans une deuxième phase.

L'oratrice met l'accent sur la collaboration entre différents acteurs qui s'avère une condition nécessaire au bon fonctionnement du Centre ; il s'agit notamment de la Police grand-ducale, du ministère public et des acteurs de santé.

Dans le cadre de l'effort gouvernemental de lutte contre les violences, l'oratrice note que le plan d'action national « Violence fondée sur le genre » qui sera soumis à l'approbation du Gouvernement réuni en conseil d'ici peu et la mise en place du CNVV constituent des projets phares du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ; l'accord de coalition 2023-2028 en fait également état.

La mise en place du CNVV a comme objectif principal de mettre à disposition des victimes de violences, qu'elles soient mineures ou majeures, un lieu de repli offrant une écoute, un accueil et une prise en charge bienveillants :

- qui sont centrés sur les besoins des victimes majeures et mineures ;
- qui respectent, renforcent et améliorent les procédures et le cadre légal en vigueur ;

[6] Procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 12 décembre 2023, législature 2023-2028, P.V. FAM 02 ; Procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 4 novembre 2024, législature 2023-2028, P.V. FAM 14.

[7] GREVIO, « Rapport d'évaluation de référence, Luxembourg », 10 juillet 2023, p. 37, accessible sur : https://rm.coe.int/rapport-d-evaluation-de-reference-du-grevio-sur-les-mesures-d-ordre-le/1680abe1bc.

- qui se basent sur une approche participative et des critères déterminés ;
- qui renforcent, communiquent et sont complémentaires au dispositif en place.

Le concept se base sur un primo-accueil global et ambulatoire qui se fonde, lui, sur quatre piliers : l'assistance médicale, l'information juridique, le soutien psychosocial ainsi que le travail policier et la plainte. À cette fin, le CNVV comprendra, dans une première phase, un effectif de 5 postes équivalent temps-plein représentant 7 collaborateurs, dont 3 infirmiers, 2 assistants sociaux et 2 éducateurs.

Le CNVV vise dès lors à offrir une première prise en charge dans l'urgence suite à un incident violent tout en proposant une orientation en vue d'un suivi à moyen ou long terme en entretenant une communication bidirectionnelle avec les autres acteurs dans ce domaine dans l'esprit d'une complémentarité. À noter qu'en présence d'une victime de violence mineure, le CNVV est tenu par les prescriptions légales en ce qui concerne le signalement.

La Croix-Rouge luxembourgeoise assurera la gestion du Centre et collaborera étroitement avec le ministère public et la Police grand-ducale ; à cette fin, des procédures spécifiques, qui s'inscrivent toutefois dans le cadre qui existe d'ores et déjà, sont en cours d'élaboration. L'oratrice met l'accent sur le parcours de la victime dans lequel il est primordial d'éviter une révictimisation en la faisant revivre les violences subies par le fait de devoir étaler son vécu à plusieurs reprises face aux divers intervenants qui peuvent se présenter. Ainsi, il est prévu d'installer une salle d'audition au CNVV dans laquelle la Police grand-ducale pourra sur lieu et place auditionner la victime. Le Centre disposera également d'une liste d'avocats spécialisés en matière de violences compilée par l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg.

Pour l'assistance médicale, le CNVV collaborera avec une équipe de médecins disponibles à intervenir au Centre dans les cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la prescription de médicaments ou encore l'application d'un set d'agression sexuelle, également appelé « kit viol ». Des échanges avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ont également lieu en vue de l'instauration d'une voie prioritaire dans les urgences hospitalières pour les victimes de violences ainsi qu'au sujet du stockage de médicaments au CNVV directement.

En ce qui concerne l'emplacement physique du CNVV, l'oratrice note qu'il importa de choisir un lieu aisément accessible par les transports publics permettant également d'accéder sans délai à un hôpital tout en fournissant des parties séparées pour victimes majeures et mineures. Le choix est tombé sur un immeuble situé dans le quartier de Val Sainte-Croix à Luxembourg-Ville quasiment équidistant des deux établissements hospitaliers.

Dans une première phase, les horaires d'ouverture se présentent comme suit :

- de lundi à jeudi, de 17 :00 à 24 :00 ;
- les vendredis, de 18 :00 à 02 :00 ;
- les samedis, de 10 :00 à 02 :00 ;
- les dimanches de 18 :00 à 24 :00.

Comme évoqué ci-dessus, le Centre ne pourra dès sa mise en service rester ouvert 24 heures sur 24, même si cela reste l'objectif ; à cette fin, des moyens financiers devront être libérés afin de recruter les ressources humaines nécessaires. Ces horaires permettent également de juger de l'opportunité des différents créneaux voire de créneaux non encore offerts en fonction de l'afflux constaté ou des demandes faites. Il importe dès à présent de faire le premier pas et d'offrir même de manière limitée une prise en charge centrale.

Le concept sur lequel se base le CNVV tel que présenté a été élaboré dans un comité interministériel et un comité d'accompagnement assurera le suivi de sa mise en service prévue vers la fin d'avril.

Échange de vues

Monsieur le Député Ricardo Marques (CSV) salue l'approche pragmatique de Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes en ce qu'il est nécessaire de commencer à offrir une telle prise en charge.

L'orateur s'interroge sur les raisons qui sous-tendent le choix de ne prévoir qu'une structure centrale accueillant tant victimes majeures et que mineures, sachant qu'elles disposent de besoins différents ; l'orateur se réfère notamment aux « *Kinderschutzambulanzen* » telles qu'on les connaît en Allemagne.

En ce qui concerne la collaboration avec les différentes parties prenantes, l'orateur abonde dans le sens de Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes quant à la nécessité d'éviter une révictimisation. Dans ce contexte, l'orateur s'intéresse aux procédures prévues pour l'échange d'informations entre les différents intervenants de sorte que la gestion du dossier de la victime puisse être menée dans sa faveur.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité indique qu'en vue d'un partage d'informations performant, l'organisme gestionnaire de concert avec la Police grand-ducale et le ministère public préparent une fiche signalétique permettant la transmission des données pertinentes entre acteurs impliqués.

Madame la Députée Nathalie Morgenthaler (CSV) note que le CNVV ouvrira ses portes prochainement dans le cadre d'une phase pilote et souhaite connaître la fin de cette phase test et ainsi le moment auquel on pourra dresser un premier bilan de ses activités.

En outre, l'oratrice a consulté des annonces d'emploi publiées dans le cadre de la mise en service prochaine du Centre et s'interroge sur les profils retenus en ce que l'annonce était formulée de manière assez large ; le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a-t-il été associé au recrutement ou est-ce que ce dernier releva exclusivement de l'organisme gestionnaire ?

L'oratrice s'intéresse également à la distinction entre les prises en charge des victimes majeures et mineures.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note qu'elle est consciente du fait que certains pays limitrophes disposent de structures analogues au CNVV mais plus ciblées au niveau des victimes accueillies. Il ne paraissait toutefois pas opportun de mettre en place une structure unique et centrale pour victimes de violences pour en exclure les victimes âgées de moins de 18 ans, tout en sachant que le Centre, à la suite de réaménagements, dispose de parties séparées pour victimes majeures et mineures.

Aucune date de fin n'est prévue pour la phase pilote. Sa fin pourra être mesurée en fonction des heures d'ouverture du CNVV en ce qu'il est prévu de se rapprocher des 24 heures sur 24 tout en sachant que cela nécessiterait une augmentation substantielle des ressources humaines y allouées ; 13 postes équivalent temps-plein seraient requis pour une opérationnalité 24 heures sur 24 et la demande des moyens budgétaires afférents a été formulée.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité tient à ajouter que dans le cadre de l'élaboration du concept du CNVV, une visite du Centre de prise en charge des

violences sexuelles à Liège a été effectuée qui a montré que la Belgique dispose environ d'une telle structure par million d'habitants alors que le Luxembourg disposera avec le CNVV d'une structure par 700 000 habitants. Ainsi, il a été jugé plus important de disposer d'une structure centrale pouvant accueillir inconditionnellement tant les victimes majeures que mineures.

Concernant le personnel retenu pour le CNVV, il est précisé que ces personnes disposent d'expériences et expertise professionnelles diverses et pertinentes permettant une mise en service immédiate du Centre ; il s'agit notamment d'expertises en matière de criminologie, d'assistance sociale et de la prise en charge de mineurs.

Monsieur le Député André Bauler (DP) s'interroge sur la distribution géographique des structures d'accueil pour victimes de violences.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes indique que la liste d'attente pour accéder à une structure d'hébergement pour victimes de violences comprend à l'heure actuelle environ 60 personnes. L'objectif du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité étant de réduire cette liste d'attente à zéro, il est continuellement cherché d'augmenter la capacité d'accueil ; ainsi, une nouvelle structure ouvrira ses portes à Rumelange et pourra accueillir 28 victimes de violences.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité précise qu'à l'heure actuelle, le Luxembourg dispose en total de 166 lits permettant l'hébergement de victimes de violences et indique que l'on veille à assurer une répartition géographique équitable ; sont citées entre autres des structures à Rumelange, Mersch et Ettelbruck.

Monsieur le Député Paul Galles (CSV) rejoint Monsieur le Député Ricardo Marques (CSV) en saluant l'approche pragmatique de Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes et s'interroge sur l'opportunité de l'introduction d'un système « de main courante » tel qu'il l'avait déjà évoqué lors de la réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 25 juin 2024[8].

Concernant ce dispositif « de main courante », un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité indique que l'opportunité de sa mise en place a été étudiée, mais n'a pas été retenue en ce qu'il a été jugé plus judicieux de mettre en place le CNVV dans le cadre des procédures et dispositifs existants.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) comprend que la conception du CNVV a été faite par un comité interministériel et que le suivi ainsi que l'évolution du projet relèvent d'un comité d'accompagnement. Dans ce contexte, l'oratrice souhaite savoir s'il est prévu d'également entendre les acteurs du terrain dans le cadre d'une approche évolutive.

L'oratrice s'interroge également sur le délai des 7 jours après un incident et son impact sur la prise en charge par le CNVV.

Finalement, l'oratrice se demande comment le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité compte faire connue cette initiative.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes juge l'apport d'une expertise externe important et conçoit que le comité d'accompagnement pourra le mieux en tenir compte en échangeant avec les acteurs intéressés.

[8] Procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 25 juin 2024, législature 2023-2028, P.V. FAM 07.

Il est prévu de faire démarrer la communication publique au sujet du CNVV dès la fin d'avril en ayant recours aux médias tant sociaux que traditionnels ainsi qu'à des affiches dans les transports publics tout en étant conscients de la délicatesse avec laquelle cette communication doit être faite afin d'éviter que le Centre n'attire une population non désirée.

Quant au délai des 7 jours, un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité note qu'en ce que le CNVV vise à assurer un accueil urgent, général et ambulatoire, il en saura garantir une prise en charge adéquate pour les personnes dont l'incident date de quelques jours ; ces personnes seront accueillies, écoutées et puis réorientées vers des services mieux outillés.

Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) s'intéresse à la genèse du projet et fait état de la complexité de la preuve juridique d'un viol commis dans un couple en ce que le manque de consentement est difficile à fonder par après et les traces ADN ne permettent pas de distinguer les interactions consensuelles de celles qui en sont dépourvues.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que les responsables du projet ont notamment eu des échanges avec les responsables du Centre de prise en charge des violences sexuelles à Liège ainsi que du *Childhood-Haus* à Homburg et le comité interministériel était composé de représentants des 4 ministères principalement impliqués, à savoir le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires intérieures et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Concernant la collecte de preuves, un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité note que la possibilité de disposer sur place des « kits viol » est étudiée ; des contraintes juridiques semblent pourtant s'y opposer. Au-delà, la mise en place de voies prioritaires dans les urgences hospitalières est en cours de discussion avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

4. Divers

Madame la Présidente Mandy Minella (DP) attire l'attention de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité au renvoi de la motion n° 4483 de Madame la Députée Liz Braz (LSAP) portant invitation du Gouvernement à garder un service militaire basé sur le volontariat et à introduire un concept pour un service civil renvoyé à la présente commission en date du 30 janvier 2025.

En ce que la motion a essentiellement trait à l'introduction d'un service civil comme alternative à un service militaire obligatoire, l'oratrice juge que les sujets abordés par la motion sous rubrique ne relèvent pas des attributions de la présente commission ; le service volontaire pour jeunes relevant des attributions de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la motion pourrait utilement lui être renvoyée.

Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) indique, au nom de son groupe politique, qu'en ce que le service civil volontaire en question ne vise pas uniquement les jeunes, son groupe politique juge que la Commission des Affaires intérieures devrait être saisie de la motion en question.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes :

- Diaporama relatif au plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes ;
- Diaporama relatif à l'opérationnalisation du centre national pour victimes de violences « CNVV ».

Plan d’action national pour une égalité entre les femmes et les hommes

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

24 mars 2025

Le Plan d'action national (PAN) pour une égalité entre les femmes et les hommes, **adapté en 2020**, avait fixé 48 mesures et 99 actions concrètes, regroupées sous **7 priorités** politiques :

1. Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique
2. Lutter contre les stéréotypes et le sexisme
3. Promouvoir l'égalité dans l'éducation
4. Faire progresser l'égalité professionnelle
5. Promouvoir l'égalité au niveau local
6. Lutter contre les violences domestiques
7. Encourager le développement d'une société plus égalitaire

Evaluation en 2023

Le résultat de l’évaluation fut majoritairement positif et encourageant au vu du nombre de mesures réalisées :

26 mesures réalisées

20 mesures en cours de réalisation ou actions continues

2 mesures à démarrer

Accord de coalition « Lëtzebuerg fir Zukunft stärken »

… le Gouvernement actualisera, après analyse approfondie, le plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes en adaptant ses mesures et ses actions, notamment afin de tenir compte des engagements pris par le Luxembourg dans le cadre de la ratification de la convention CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women) des Nations Unies.

Observatoire

Violence domestique

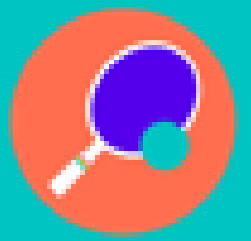

Égalité et sport

Lutte contre les discriminations de genre

Lutte contre les stéréotypes de genre

Égalité et culture

Égalité sur le marché du travail

Égalité au niveau local

Trois plans d'action nationaux coordonnés au MEGA

L'accord de coalition prévoit la coordination

de **trois plans d'action nationaux** (PAN) au MEGA

Plan d'action national

VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Plan d'action national

LGBTIQ+

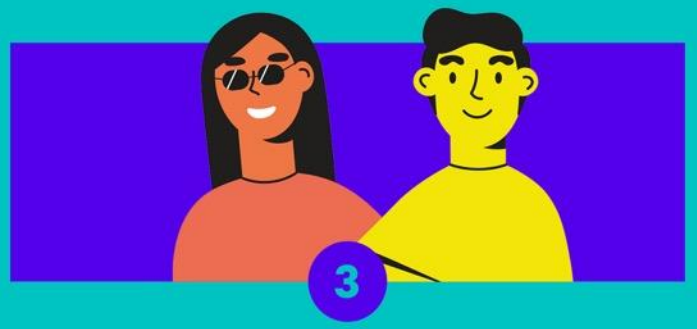

Plan d'action national

POUR UNE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Adaptation du PAN égalité femmes hommes

Les piliers méthodologiques de l’adaptation du PAN en 2025 sont :

Gender mainstreaming

Approche participative

Evidence-based

Suivi renforcé

Contenu évolutif et résilience

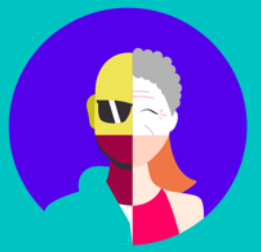

Inter-sectionnalité

Roadmap 1

02.2023

Publication rapport intermédiaire

PAN 2019-2023 : *évaluation*

05.2023 / 04.2024

Consultation de parties prenantes

- Syvicol
- Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics
- Chambre de commerce
- Conseil National des Femmes du Luxembourg
- Ville d'Esch-sur-Alzette (REga)
- Commission Consultative des Droits de l'Homme
- Chambre des salariés
- Chambre des métiers
- Jugendrot, Jugendparlament

07.2024

Demande de contributions des ministères par le biais du Comité interministériel pour une égalité entre les femmes et les hommes

Roadmap 2

10.2024	**Contributions des ministères reçues**
07-10.2024	**Définition des mesures à implémenter par le MEGA**
07-10.2024	**Gestion d'un tableau des mesures sous 3 priorités principales**
07-10.2024	**Définition d'indicateurs de suivi pour toutes les mesures**
12.2024	**Validations des mesures et indicateurs**
01.2025	**Renvoi du projet du plan d'action aux parties prenantes**
01.2025	**Finalisation**
7.3.2025	**Adoption par le conseil de gouvernement**

Priorités du PAN égalité femmes hommes

1. Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique
2. Lutter contre les stéréotypes et le sexisme
3. Promouvoir l'égalité dans l'éducation
4. Faire progresser l'égalité professionnelle
5. Promouvoir l'égalité au niveau local
6. Lutter contre les violences domestiques
7. Encourager le développement d'une société plus égalitaire

PRIORITÉ 1
Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique

PRIORITÉ 2
Promouvoir l'égalité et la diversité

Plan d'action sur la violence basée sur le genre

PRIORITÉ 3
Encourager le développement d'une société plus égalitaire

Objectifs du PAN égalité femmes hommes

OBJECTIF 1

Augmenter la sensibilisation, l'information et la communication en matière d'égalité des genres et de la diversité

- La sensibilisation et l'information sont cruciales pour changer les mentalités et encourager des comportements inclusifs.

OBJECTIF 2

Réduire les stéréotypes de genre et le sexisme

- Les stéréotypes sont souvent à la racine des inégalités.
  Travailler à les réduire a un impact profond sur la perception des inégalités de genres.

OBJECTIF 3

Fournir des formations sur l'égalité des genres et la diversité et établir un cadre standardisé pour ces formations

- La formation est un outil puissant pour éduquer et sensibiliser. Un cadre standardisé assure une cohérence et une qualité dans l'apprentissage.

Objectifs du PAN égalité femmes hommes

OBJECTIF 4

Créer un environnement équilibré et inclusif, en augmentant la représentation du sexe sous-représenté

- La représentation est clé pour un environnement inclusif. Plus de diversité dans les équipes mène à des perspectives variées et enrichissantes.

OBJECTIF 5

Fournir des données précises et pertinentes pour aider à prendre des décisions plus éclairées en matière d'égalité des genres

- Les données sont essentielles pour des décisions basées sur des faits. Elles permettent de mesurer les progrès et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

OBJECTIF 6

Soutenir activement les initiatives qui promeuvent l'égalité des genres, en supportant les ressources nécessaires et en veillant au cadre législatif adéquat

- Le soutien actif et les ressources sont indispensables pour que les initiatives puissent se développer et avoir un impact réel.

Vue d'ensemble

PRIORITÉ 1
Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique

PRIORITÉ 2
Promouvoir l'égalité et la diversité

PRIORITÉ 3
Encourager le développement d'une société plus égalitaire

OBJECTIF 1 Augmenter la sensibilisation, l'information et la communication en matière d'égalité des genres et de la diversité		**65 ACTIONS**
OBJECTIF 2 Réduire les stéréotypes de genre et le sexisme		**29 ACTIONS**
OBJECTIF 3 Fournir des formations sur l'égalité des genres et la diversité et établir un cadre standardisé pour ces formations		**26 ACTIONS**
OBJECTIF 4 Créer un environnement équilibré et inclusif, en augmentant la représentation du sexe sous-représenté		**37 ACTIONS**
OBJECTIF 5 Fournir des données précises et pertinentes pour aider à prendre des décisions plus éclairées en matière d'égalité des genres		**18 ACTIONS**
OBJECTIF 6 Soutenir activement les initiatives qui promeuvent l'égalité des genres, en supportant les ressources nécessaires et en veillant au cadre législatif adéquat		**22 ACTIONS**
MESURES 9	**MESURES 20**	**MESURES 26**

Quelques exemples d'actions (1)

Sensibilisation	Informer, sensibiliser, écouter la société
Politique	Représentation plus égalitaire en politique
Travail	• Promotion du programme action positives, adaptation du logiciel LOGIB • Promotion de l'entrepreneuriat féminin
Education / Jeunesse	• Lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge • Sensibilisation aux stéréotypes chez les enseignants
Niveau local	Motiver les communes à élaborer une politique proactive à l'égard de l'égalité et de la diversité
Sport	Stratégie et plan d'action "Egalité dans le sport"

Quelques exemples d'actions (2)

Santé	Promotion du droit à la santé et de la santé des femmes
Culture	Collecte de données, représentation paritaire, lutte contre les stéréotypes et le sexisme, valoriser patrimoine culturel féminin
Médias	Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité dans et par les médias
Transport	Campagnes de sensibilisation, formations aux thèmes de l'égalité, de la diversité, du respect
Défense	Représentation paritaire, formations à tous les niveaux
Digital / IA	Promotion de l'accès égalitaire aux nouvelles technologies, sensibiliser sur le biais de genre et l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle
Observatoire	Consolidation, extension; analyse de la situation socio-économique des femmes et des hommes

Domaines couverts par le PAN égalité femmes hommes

- Communication / Sensibilisation
- Formations
- Engagement
- Durabilité
- Politique
- Education / Jeunesse
- Recherche
- Emploi / Entrepreneurship / Propriété intellectuelle
- Niveau local
- Données
- Santé
- Culture
- Sport
- Médias
- Transport et infrastructure
- Nouvelles technologies, IA
- Défense, politique internationale
- Accueil / Société / Diversité
- Finances
- Normalisation
- Politiques des consommateurs
- Tourisme

Nos objectifs en revue

OBJECTIF 1
Augmenter la sensibilisation, l'information et la communication en matière d'égalité des genres et de la diversité

OBJECTIF 2
Réduire les stéréotypes de genre et le sexisme

OBJECTIF 3
Fournir des formations sur l'égalité des genres et la diversité et établir un cadre standardisé pour ces formations

OBJECTIF 4
Créer un environnement équilibré et inclusif, en augmentant la représentation du sexe sous-représenté

OBJECTIF 5
Fournir des données précises et pertinentes pour aider à prendre des décisions plus éclairées en matière d'égalité des genres

OBJECTIF 6
Soutenir activement les initiatives qui promeuvent l'égalité des genres, en supportant les ressources nécessaires et en veillant au cadre législatif adéquat

Quelques faits importants

29 domaines d'action

Pour le MEGA :

- > 50 % des mesures sont exclusivement réalisées par le MEGA

Le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, adapté en 2025, ce sont :

3
priorités

6
objectifs

16
Ministères contribuants

55
mesures

109
actions

Merci.

ETAT DES TRAVAUX

OPERATIONNALISATION DU CENTRE NATIONAL POUR VICTIMES DE VIOLENCES « CNVV »

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité, 24 mars 2025

« Au Luxembourg, personne ne doit subir de violences, qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, …

Vous n'êtes pas seul·e. De l'aide existe! »

Notre Objectif Commun

Offrir une écoute, un accueil et une prise en charge bienveillants pour toute victime de violences

- ❖ qui sont centrés sur les besoins des victimes majeures et mineures
- ❖ qui respectent, renforcent et améliorent les procédures et le cadre légal en vigueur
- ❖ qui se basent sur une approche participative et des critères déterminés
- ❖ qui renforcent, communiquent et sont complémentaires au dispositif en place

Concept du CNVV

- **Accompagnement et collaboration avec acteurs déjà en place**
  - Pilier assistance médicale
  - Pilier information juridique
  - Pilier soutien psychosocial
  - Pilier travail policier et plainte
- **Public cible**
  - Toute victime de violences, mineur·es et majeur·es
- **Types de prise en charge**:
  - Prise en charge ambulatoire d'urgence
  - Réorientation vers des partenaires de terrain
- **Equipe du CNVV**
  - 5 ETP/7 collaborateurs, travaillant en binome
- **Horaires d'ouvertures**
  - En dehors des heures de bureau

- Réorientation pour assurer le suivi à moyen et long terme
- Assurer flux de communication bidirectionnel

Lancé sous forme de projet pilote et renforcé progressivement

Une approche participative

- Le Groupe de travail interministériel pour l'élaboration du concept
- La Croix Rouge luxembourgeoise comme partenaire opérationnel pour accompagner et préparer le lancement du CNVV sous coordination du MEGA
- Le Comité d'accompagnement pour la réalisation du Centre National pour Victimes de Violences

Avancement général

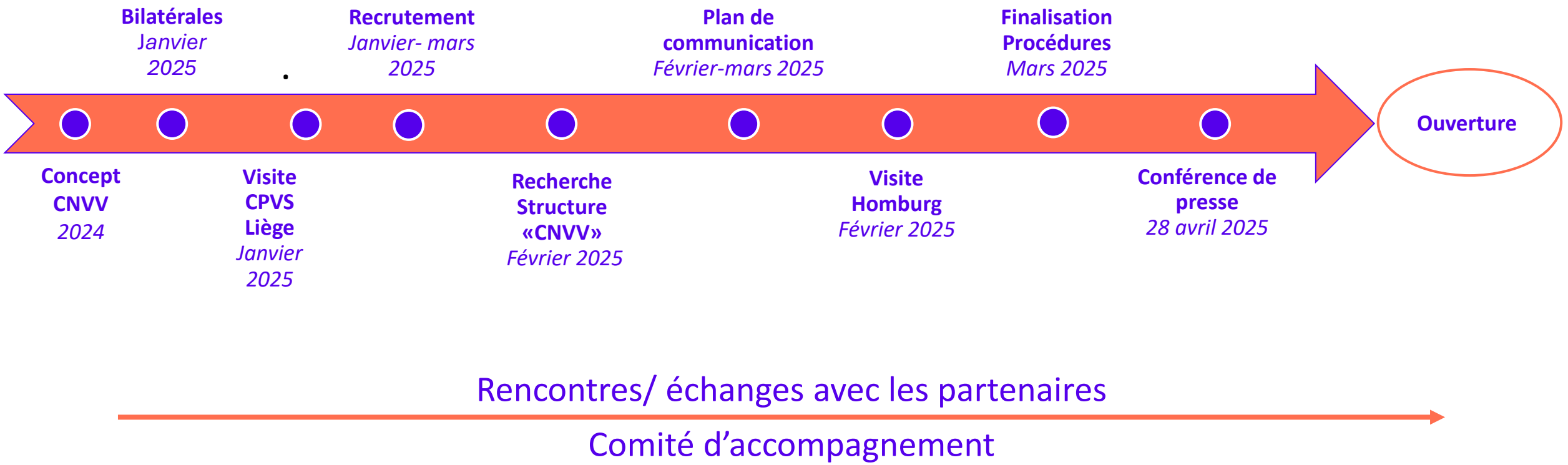

Objectif : Créer une réelle plus-value pour les victimes de violences et leur offrir un accueil bienveillant et une prise en charge professionnelle 24/7 à moyen terme.

Ensemble nous pouvons atteindre cet objectif!

MERCI